

Madagascar

Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité
(PUPIRV)

Crédit IDA N°5187-MG

Sous composantes A2 et B2 gérées par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Rapport d'évaluation du système de contrôle interne
Pour l'exercice 2017

Rapport final – Juin 2018



Cabinet MPANAZAVA

AUDIT ET CONSEIL EN GESTION



11, rue Jean Andriamady Ampandrana Ouest

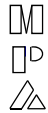
B.P. 126 - Tél. +261.20.22.336.02

E-mail: mpanazava@moov.mg



ANTANANARIVO

MADAGASCAR



Cabinet MPANAZAVA

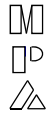
11, Rue Jean ANDRIAMADY Ampandranana Ouest
B.P.126 – 101 ANTANANARIVO
Tél. +261 20 22 336 02
mpanazava@moov.mg
MADAGASCAR

OBJET : Rapport d'évaluation du système de contrôle interne du Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité (PUIRV).
Sous composantes A2 et B2 gérées par le Fonds d'Intervention pour le Développement
Crédit IDA N°5187-MG
Exercice 2017

Madame le Directeur Général p.i. du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID),

Dans le cadre de la mission de vérification des comptes de l'exercice 2017 du Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité qui nous a été confiée, nous avons examiné les procédures administratives et comptables ainsi que le système de contrôle interne au niveau du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) qui gère les sous composantes A2 et B2 de ce projet.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à la certification des états financiers. Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les carences qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler, notamment



celles qui n'affectent pas de façon significative les états financiers. Il a permis cependant de déceler un certain nombre de points nécessitant des améliorations. Nos travaux ont principalement comporté :

- une analyse des procédures par des entretiens avec les principaux responsables concernés et l'examen des notes descriptives et des méthodes utilisées pour centraliser, traiter et enregistrer les différentes transactions,
- une appréciation des contrôles mis en œuvre pour assurer une maîtrise des opérations,
- la réalisation de sondages pour constater l'application des contrôles jugés efficaces ou pour évaluer l'incidence des insuffisances de contrôle éventuelles.

Nous tenons à préciser que dans un rapport de cette nature, les remarques formulées sont essentiellement critiques et destinées à susciter des améliorations. Nous estimons en effet, qu'il n'est pas nécessaire de faire des commentaires approfondis sur les procédures qui nous paraissent satisfaisantes au regard des objectifs de contrôle interne. Les faiblesses que nous mentionnons sont celles que nous considérons comme étant les plus importantes.

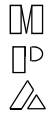
Nous vous résumons dans le présent rapport nos recommandations résultant de nos travaux d'évaluation du système de contrôle interne.

Nous remercions l'équipe en charge de la gestion du Projet PUPIRV pour leur disponibilité et leur précieuse collaboration durant notre intervention, et vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général p.i., l'assurance de notre considération distinguée.

Le 29 Juin 2018

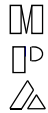
Cabinet MPANAZAVA

Cabinet MPANAZAVA « M. P. A. »
AUDIT ET CONSEIL EN GESTION
11, rue Jean Andriantony Antandranana Ouest
B. P. 126 ANTANANARIVO 101
Tél. : 22 339 02 - Fax : 22 226 75
E-mail : mpanazava@mpov.mg
Oliva RANDRIANONIMANDIMBY
Associée



Sommaire

1	Suivi des recommandations précédentes	5
1.1	Agences d'exécution ACT	5
1.2	Passation de marchés	6
1.3	Procédures de clôture du projet	6
1.3.1	<i>Aspects techniques :</i>	6
1.3.2	<i>Aspects administratifs</i>	7
1.3.3	<i>Aspects financiers et comptables</i>	8
2	Nouvelles recommandations	9
2.1	Planification / budget	9
2.2	Sous composante infrastructure	9



1 Suivi des recommandations précédentes

Rappel des constats et recommandations précédents	Statut des recommandations	Commentaires de l'entité
<h2>1.1 Agences d'exécution ACT</h2> <p>Retard des remises au niveau des DIR des rapports des AGEX ACT.</p> <p>L'une des raisons est que les AGEX ne peuvent présenter de rapports tant que les paiements des bénéficiaires par l'agence de paiement ne sont pas effectués.</p> <p>Cas contrat AGEX sans paiement de bénéficiaires.</p> <p><i>Le FID devait envisager la possibilité d'adapter les clauses du contrat des AGEX ACT de façon à prendre en compte les contraintes sur les retards de paiement causées par les agences de paiement.</i></p>	<p><i>Le FID a procédé à la modification de l'échéance de remise de rapport, qui est de 15 jours après le paiement par l'agence de paiement.</i></p> <p>La recommandation est levée.</p>	



Rappel des constats et recommandations précédents	Statut des recommandations	Commentaires de l'entité
---	----------------------------	--------------------------

1.2 Passation de marchés

<p>Les résultats d'attributions de marchés au niveau des DIR pour l'année 2016 ne sont pas encore consultables sur le site web du FID</p> <p><i>Il a été recommandé de publier systématiquement sur le site web du FID les résultats d'attribution de marchés au niveau des DIR (Manuel MPAF, Passation de marchés Avril 2015)</i></p>	<p><i>Les résultats d'attribution de marchés sont affichés sur le site web du FID.</i></p> <p>La recommandation est levée. Toutefois les résultats et le site gagneraient à être mieux structurés, par exemple par le regroupement par projet / source de financement, afin de faciliter la lecture</p>	
--	--	--

1.3 Procédures de clôture du projet

1.3.1 Aspects techniques :

<p>Le Projet devrait s'assurer que toutes les données et informations sur la réalisation du Projet soient disponibles.</p>	<p><i>Les données et informations sur la réalisation du Projet sont disponibles au cours de notre intervention.</i></p>	
--	---	--



Rappel des constats et recommandations précédents

Statut des recommandations

Commentaires de l'entité

1.3.2 Aspects administratifs

Disponibilité du personnel se chargeant de la clôture : Le Projet devrait s'assurer que les ressources humaines requises pour assurer la clôture du Projet soient disponibles.

Gestion des contrats : Avant la fin de la période de grâce, tous les contrats en cours devraient être annulés ou résiliés et les cautions correspondantes sont à libérer.

Au cas où il y a des marchés au-delà de la date de clôture, une garantie de bonne exécution (caution bancaire) devrait être constituée pour couvrir le délai de garantie ou d'entretien spécifié dans les marchés. La liste de cautions ainsi que les cautions devraient être transférées au Ministère de tutelle pour suivi, lors de la passation.

Transfert des archives : Les archives devraient être répertoriées et transférées au Ministère de tutelle, ou à d'autres organismes désignées par ce dernier. Un Procès-verbal de passation sera élaboré à cet effet à titre de document de transmission des dossiers.

Le personnel et les documents nécessaires sont disponibles au cours de notre intervention. Etant donné que les comptes font encore l'objet d'audit, aucun transfert ne peut être opéré par le FID à la date de notre intervention.

Les ressources humaines qui sont affectées à la clôture du projet PUPIRV seront disponibles jusqu'à la fin de la période de grâce.



Rappel des constats et recommandations précédents

Statut des recommandations

Commentaires de l'entité

1.3.3 Aspects financiers et comptables

Audit de clôture :

Le Projet a une obligation contractuelle en matière de rapport financier de clôture. Ainsi, il devrait prendre les dispositions nécessaires pour qu'un auditeur externe chargé de l'audit de clôture du Projet soit recruté à temps.

Paiement des fournisseurs, personnel,... :

Le Projet devrait s'assurer que le paiement des fournisseurs, autres s'effectue avant la date limite de décaissement.

Envoi des Demandes de Retrait de Fonds (DRF)

Pour l'envoi des Demandes de Retrait de fonds (DRF) à la Banque Mondiale, sauf dérogation spéciale de la Banque Mondiale, les Demandes de Retraits de fonds devraient être envoyées à son niveau avant la date limite de décaissement.

Reversement des reliquats de fonds non utilisés

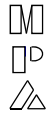
Avant la fin de la date limite de décaissement, le Projet devrait reverser dans le compte de la Banque Mondiale le reliquat de fonds non utilisés. Un relevé bancaire montrant que le solde du Compte Désigné a été ramené à zéro et que le Compte a été clos devrait être joints aux pièces accompagnant la dernière demande de dépenses admissibles (Demande de Retrait des Fonds).

Le recrutement de l'auditeur externe est effectif en mai 2018.

La quasi-totalité des dettes fournisseurs a été honorée avant le 31 décembre 2017.

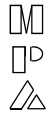
Le FID a justifié par la DRF n°75 CS (acceptée par la Banque le 8 janvier 2018) la totalité du dépôt initial ; la situation du compte désigné au niveau de client connection présente un solde nul à la date de notre intervention ; aucun reversement de solde non utilisé n'est exigible du FID.

Les recommandations sont levées.



2 Nouvelles recommandations

Constats	Recommandations	Commentaires de l'entité
<h3>2.1 Planification / budget</h3>		
<p>Nous relevons que le 09/12/2016, le FID a envoyé par email à la Banque Mondiale la demande de non objection pour les PTBA 2017 des projets PUPIRV, PURSAPS, FSS et FSS-FA. La Banque Mondiale a répondu le 09/12/2016 en stipulant que « La banque n'a pas d'objection au PTBA FSS, FSS-FA, PURSAPS », sans toutefois mentionner explicitement le projet PUPIRV. Le FID n'a pas demandé de précision quant à l'ANO expresse du Projet.</p>	<p><i>Nous recommandons de demander au bailleur, en cas d'absence d'ANO explicite, des précisions sur la teneur des ANO reçus.</i></p> <p><i>Par ailleurs il est recommandé de disposer d'un état synthétisant la répartition des frais de fonctionnement, principalement les charges fixes, entre les financements gérés par le FID.</i></p>	<p><i>La Banque a omis « PUPIRV » dans le mail de non objection du PTBA mais le PPM PUPIRV a reçu la non objection.</i></p>
<h3>2.2 Sous composante infrastructure</h3>		
<p>Les ouvrages visités dans la région Amoron'i Mania présentent des signes de manque d'entretien. En effet au niveau des EPP Ankeniheny Ampiak, EPP Tranolava et EPP Nandriana, les bâtiments visités présentent des fissures, qui selon les autorités seraient notamment dus aux récents tremblements de terre au niveau de la région, en fin 2017.</p>	<p><i>Nous recommandons, pour les futurs projets, d'anticiper les dispositifs notamment en termes de ressources financières, pour la pérennisation des ouvrages financés.</i></p>	



Constats	Recommandations	Commentaires de l'entité
<p>Selon les responsables au niveau de l'EPP, les travaux d'entretien / réparation n'ont pu être menés faute de moyens financiers. A noter que les infrastructures visitées dans d'autres régions (Analamanga et Atsinanana) ne présentent pas les mêmes faiblesses.</p>		